

Feuille de route économie circulaire

INEC - Réunion extraordinaire

30 janvier 2018

9h30-12h30 FEDEREC



Institut national
de l'économie
circulaire



AGENDA



⇒ Un processus participatif en plusieurs phases :

- ✓ **15 janvier** : premier projet de document basé sur les propositions des ateliers, les contributions écrites et la consultation du public
- ✓ **15 février** : Comité de pilotage
- ✓ **5 février au 24 février** : consultation du public sur le document d'arbitrage proposé par le Ministère
- ✓ **Début mars 2018** : parution de la feuille de route

Point d'étape : 7 axes

- **Axe 1** : mieux consommer
- **Axe 2** : mieux valoriser les déchets
- **Axe 3** : viser 100 % de plastiques recyclés d'ici 2025
- **Axe 4** : mieux produire
- **Axe 5** : utiliser tout le potentiel des filières REP
- **Axe 6** : mobiliser tous les acteurs
- **Axe 7** : donner une cohérence, une pertinence et une soutenabilité économiques à la transition vers une économie circulaire

Méthodologie

- Analyse synthétique des propositions issues des travaux :



Mesures proposées ou soutenues par l'Institut



Mesures manquantes aux propositions



Points de vigilance

Axe 1 « Mieux consommer »

1.1. Améliorer l'information du consommateur

- ✓
 - Accompagner et encourager les entreprises vers une économie circulaire compétitive (démarches sectorielles et territoriales)
 - Changement de vocabulaire, messages positifs et définitions officielles partagées
 - Campagnes nationales et régionales
 - Travail sur les labels existants, application numérique d'information (par *flashcode*, etc.)
- ∅ • **Une trajectoire avec une vision de long terme** (objectif 2050) : objectif de diminution du ratio matière consommée par habitant (actuellement estimée à 14 tonnes/an/habitant).

Axe 1 « Mieux consommer »

1.2. S'appuyer sur la commande publique

✓ • Faire le bilan de l'existant (formations, guides, méthodes retours d'expérience), pour réorienter en fonction les politiques menées

• Donner confiance aux acheteurs par la levée de freins

• Développer des outils et méthodes harmonisées (ACV)

• Distinguer les initiatives exemplaires (Trophées), ECV achats circulaires




• Intégrer l'économie circulaire dans les critères d'attribution des marchés publics

• Promouvoir les partenariats d'innovation

Axe 1 « Mieux consommer »

1.3. Lutter contre le gaspillage alimentaire

- 
- Accompagnement des projets d'innovation industrielle pour l'amélioration des processus de production
 - Renforcement des obligations de don des invendus alimentaires
 - Clarification et révision des dates de durabilité minimale des produits



- Améliorer l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire (circuits courts, optimisation logistique)

Axe 2 « Mieux valoriser les déchets »

2.1. Orchestrer le déploiement de la politique déchets dans les territoires en organisant les relations entre acteurs

- Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets => « plans régionaux économie circulaire »
- « Service public de prévention et de gestion des déchets »
- Limitation chiffrée des quantités de déchets éliminés dans les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets
- Enrichissement progressif de la liste des déchets ne pouvant plus être admis en installation d'élimination
- Mise en place d'« observatoires déchets / économie circulaire » dans les régions
- Guide à visée des industriels : possibilités de recyclage existantes, procédures et acteurs présents sur les territoires, pour solutions de proximité.

Axe 2 « Mieux valoriser les déchets »

2.3. Déployer la collecte et le tri des emballages ménagers :



- Développer le tri hors foyer
- Harmoniser et clarifier les consignes de tri sur le territoire français
- Inciter, mais de ne pas « financiariser » systématiquement le geste de tri



- Retour à la consigne
- Mise en place du tri « 5 flux », dans l'espace public, mise en place de poubelles
- Uniformisation d'ici 2025 les couleurs des contenants



- Organiser des états généraux nationaux de l'emballage

Axe 2 « Mieux valoriser les déchets »

2.4. Trier et valoriser tous les biodéchets

- « Pacte de confiance » avec agriculteurs pour renforcer la qualité du retour au sol (l'élargir à l'ensemble de la chaîne de distribution)
 - Identifier comment renforcer les normes afin d'assurer la confiance des utilisateurs dans les matières proposées
 - Outils économiques ou fiscaux pour favoriser l'utilisation de l'azote organique par rapport à l'azote minéral au sol
 - Etudier les modalités de reconversion des installations de tri-mécano-biologique existante
-
- Plastiques biosourcés et biodégradables (marquage, définition des termes)
 - Incitation financière et accompagnement technique des territoires pour la généralisation de la collecte séparée des biodéchets
 - Incitation à la création de l'équipement industriel nécessaire (méthanisation, usine de compostage, etc.)

Axe 2 « Mieux valoriser les déchets »

2.5. Trier et valoriser les déchets du BTP :



- Promotion de conventions tripartites (distributeurs, collectivités, traiteurs de déchets) pour gestion déchets bâtiments
- Réviser le dispositif de diagnostic avant déconstruction
- Formations, guides de références sur performances matériaux



- Conditionner l'obtention d'un permis de démolir/construire



- Évolution et précision du cadre réglementaire du statut de déchet (favoriser le réemploi) **et possibilités de réutilisation après sa sortie du statut**
- **Plateforme de localisation et de stockage des ressources, traçabilité matériaux**

Axe 2 « Mieux valoriser les déchets »

2.6. Déployer la tarification incitative selon la trajectoire prévue par la loi de transition énergétique



Généralisation de la tarification incitative conformément aux objectifs de la LTECV par un accompagnement technique et financier des collectivités.
Baisser les frais de gestion de la TEOM pour les collectivités ayant mis en place une tarification incitative



Simplifier le cadre législatif afin de permettre notamment de différentes modalités de tarification (incitative ou non) au sein d'un même EPCI

Axe 2 « Mieux valoriser les déchets »

2.7. Simplifier et faire appliquer la réglementation relative aux déchets



- Simplification de la réglementation relative aux déchets et notamment les modalités de sortie du statut de déchets tout en respectant le droit européen et sans abandonner les garde-fous essentiels
- Introduire un droit à l'expérimentation



Améliorer le dispositif de sanctions relatives aux déchets

Axe 3 « Viser 100% plastiques recyclés d'ici 2025 »

- **3.1. Viser 100 % de plastiques recyclés : transformer les usages et les modèles de recyclage et d'innovation**



100% de collecte pour ensuite repenser l'usage du plastique (utilisation efficace, innovation des substituts, optimisation de l'usage)



Consultation générale pour innover ensemble : organisation des états généraux de l'emballage ; étudier la monétisation des externalités environnementales des plastiques ; guide pour les industriels

Axe 3 « Viser 100% plastiques recyclés d'ici 2025 »

- **3.2. Concevoir des plastiques facilement recyclables et favoriser l'incorporation des matières recyclées de meilleure qualité**



Agir en amont (approvisionnement), sur l'éco-conception : passer de la quantité à la qualité, au recyclage, au biosourçage.



Augmenter les éco-modulations de la filière REP des emballages ménagers
Progresser sur l'approvisionnement et développer le recyclage de qualité → par quel biais? (accompagnement du privé? recherche publique?)



Développer un programme de formation à l'éco-conception pour l'ensemble de la chaîne de valeur et créer un pôle scientifique ; clarifier les définitions (biosourcés, biodégradables, ...) ; standards de qualité adaptés et harmonisés à l'échelle européenne

Axe 3 « Viser 100% plastiques recyclés d'ici 2025 »

- **3.3. Augmenter significativement la collecte et le tri, développer l'incorporation du plastique recyclé dans de nouveaux produits**

✓ Généraliser le tri (pour les ménages + hors foyers), favoriser les engagements volontaires (développement de filières) notamment grâce à des plans de financements, piste des certificats de recyclage / certificats d'économie d'énergie

? Piste de la consigne à bien définir / calibrer + caractériser clairement le partage des coûts / valorisation.
Étendre le tri = harmoniser et pas complexifier

∅ Fixer des objectifs ambitieux de long terme avec des étapes réalistes → visibilité pour les industriels et filières

Axe 3 « Viser 100% plastiques recyclés d'ici 2025 »

- **3.4. Intensifier la lutte contre les déchets marins**



Actions ciblées sur les produits générateurs de déchets marins, évaluation de la mesure d'interdiction des sacs plastiques + amélioration + continuer l'action internationale sur le sujet



Il ne s'agit que d'une partie infime des déchets émis : manque de vision globale. Micro-polluants doivent être pensés largement, au-delà des plastiques

Axe 4 « Mieux produire »

4.1) Allonger la durée de vie des produits : poursuivre la lutte contre l'obsolescence programmée, soutenir le réemploi, la réparation et l'économie de fonctionnalité



Développer l'économie de la fonctionnalité (connaissance, et marché publics..)

Affichage durée de vie : experimentation, progressif (> axe 1)

Réparation : encourager conception (bonus/malus) ; disponibilité des pièces détachées / de leurs plans ; visibilité, maillage et organisation, modèle économique (> axe 7), auto-réparation



Réparation : fin des filières agréées

Mobilisation filière REP sur ré-emploi et réparation



Axe 4 « Mieux produire »

4.2) Diminuer de moitié la mise sur le marché de produits non recyclables d'ici 2025



Favoriser les engagements volontaires (objectifs chiffrés) à défaut réglementaire
Signaux incitatifs hors REP (> axe 7)



Augmentation des éco-modulation REP (> axe 3)

Axe 4 « Mieux produire »

4.3) Incorporer davantage de matières premières issues du recyclage dans les nouveaux produits

✓ Améliorer la compétitivité des MPIR (investissement productif, commande publique)
Développer leur incorporation (études à mener, *arbitrage à faire : objectifs volontaires ou réglementaires*)

? *Faire évoluer les filières REP (objectifs, eco-modulation)*

∅ *Développer la traçabilité pour assurer la qualité*

Axe 4 « Mieux produire »

4.4) Intégrer l'écoconception dans les pratiques des entreprises



- Harmonisation des définitions, travaux normatif
- Développer l'éco-conception (base de connaissance)



- Interrogation sur la pertinence d'un label « économie circulaire »
- Développer l'éco-conception (étendre obligation éco-organismes)
- Meilleur contrôle auto déclarations



Axe 4 « Mieux produire »

4.5) Gérer les ressources de façon plus soutenable

- ✓ « Mieux connaître pour mieux maîtriser » : vision prospective consommation ressources (mondial à national) , encourager bilans flux matière régionaux
- Politique industrielle ambitieuse valorisation déchets (implications réglementaires)
- Exploitation soutenable (extraction, production)
- Engagement des acteurs : objectifs de réduction de consommation matière par secteurs / produit
- ? • Evaluer mise en œuvre du Plan programmation ressources pour la France

Axe 4 « Mieux produire »

4.6) Disposer de ressources humaines ayant les compétences nécessaires pour produire mieux

- ✓
 - Développer les formations et créer des certifications (réparation, ...)
 - Accompagnement social pour la transition des métiers vers l'EC
 - Valoriser les métiers de l'EC (manuels / apprentissage)
 - *Etendre méthodologie vision prospective partagée emploi et compétences*
 - *Territorialiser et inclure objectifs dans SRDEII / compétences formations*
- ?
 - Objectifs de développement d'emplois pour le réemploi / réutilisation de proximité
- ∅
 - Education aux travaux manuels, sensibilisation au bon usage et entretien
 - Partir des besoins des territoires – programmes d'entrepreneuriat

Axe 4 « Mieux produire »

Ø Innovation

- Accélérer déploiement d'innovation (objectifs) : France Expérimentation, Engagements pour la Croissance Verte...
- Respecter délais acceptation de nouveaux produits
- Maintenir soutien à la recherche, améliorer le transfert de technologies.

Ø Approches sectorielles

- Eau
- BTP
- Systèmes agricoles : sujets insuffisamment traité dans les EGA

Axe 5 «Utiliser tout le potentiel des filières REP»

- **5.1. Refonder le pacte des filières REP**



- Orientations politiques fortes autour de la responsabilité réellement attendue des entreprises
- Améliorer l'efficacité et les modalités de filières identifiées
- REP des bateaux de plaisance pour 1^{er} janvier 2019

Axe 5 «Utiliser tout le potentiel des filières REP»

- **5.2. Faire de l'éco-modulation des filières REP un instrument de premier plan pour promouvoir l'écoconception**



- Étendre et renforcer l'éco-modulation à toutes les étapes
- Systémiser leur mise en place et suivi (afin de rester incitatives sur la durée)
- Calibrer les modalités de suivi
- Porter l'harmonisation au niveau européen

Axe 6 « Mobiliser tous les acteurs »

6.1. Mobiliser les entreprises, de la TPE/PME aux grands groupes



- Elargissement des dispositifs d' « engagements pour la croissance verte »
- Guichet unique pour les aides publiques



- « Tour de France de l'EC » : Attention à ne pas réinventer des dispositifs préexistants



- Mobiliser à travers les filières professionnelles (colloques sectoriels, engagements volontaires, programmes d'innovation) ;
- Encourager le partage de connaissances (plateformes économie circulaire)

Axe 6 « Mobiliser tous les acteurs »

6.2. Mobiliser l'ensemble des acteurs économiques via l'écologie industrielle et territoriale



- Animation nationale, montée en compétence et levée des freins réglementaires à la mise en œuvre des synergies interentreprises



- Attention à ne pas alourdir les démarches d'EIT avec des exigences trop contraignantes pour les animateurs (nomenclature, évaluation)



- Valoriser et dupliquer les méthodes les plus efficaces (ateliers inter-entreprises)

Axe 6 « Mobiliser tous les acteurs »

6.3. Mobiliser les collectivités et les territoires



- Elargissements des programmes de labellisation / d'objectifs des territoires (type ZDZG)



- Davantage intégrer les acteurs économiques dans une perspective de « Green Deals » territoriaux
- Inciter les territoires à s'emparer du droit à l'expérimentation
- Sensibiliser et former les décideurs locaux aux enjeux de l'EC
- Promouvoir l'inscription de l'EC dans l'aménagement et la planification

Axe 6 « Mobiliser tous les acteurs »

6.4. Mobiliser les citoyens



- Campagne de sensibilisation nationale grand public
- Intégration dans les programmes éducatifs



- Veiller à mettre en évidence les bénéfices territoriaux de l'EC lors de campagnes de sensibilisation locales (économique, social, environnemental)
- Créer de nouvelles chaires et filières universitaires d'économie circulaire pour former les professionnels de demain aux nouveaux modèles économiques

Axe 6 « Mobiliser tous les acteurs »

6.5. Mobiliser les acteurs des Outre-Mer



- Adaptation de la planification, notamment en matière de gestion des déchets aux spécificités des territoires insulaires
- Etudier les potentiels de mutualisation et de synergies inter-insulaires



- Attention à la prise en compte du principe de réalité : priorité reste la lutte contre l'informel
- Faciliter et accompagner la demande de dérogations réglementaires pour favoriser les synergies avec les territoires voisins, en veillant au respect des normes UE

Axe 6 « Mobiliser tous les acteurs »

6.6. Se mobiliser pour l'échelle européenne et internationale



- Promouvoir la vision française de l'économie circulaire à l'international (instances européennes, G7, etc.)



- Veiller à l'harmonisation réglementaire (par le haut) à l'échelle communautaire (respect du cadre concurrentiel)
- Faciliter les projets d'économie circulaire transfrontaliers
- Contribuer à l'émergence d'engagements internationaux pour la gestion durable des ressources (cf. engagements internationaux sur l'enjeu climatique)

Axe 6 « Mobiliser tous les acteurs »

6.7. Mobiliser les parties prenantes à l'échelle nationale



- Créer un Conseil national de l'économie circulaire
- Travail sur un cadre d'indicateurs



- Attention à ne pas restreindre les indicateurs de l'économie circulaire aux déchets et/ou matières → L'EC concerne l'ensemble des ressources (eau, matières, énergie, etc.)



- Pour promouvoir la vision transversale de l'EC, envisager la création d'une délégation interministérielle

Axe 7 « Donner une cohérence, une pertinence et une soutenabilité économiques à la transition vers une économie circulaire »

7.1. Rendre la mise en décharge des déchets plus coûteuse que leur valorisation



- Atteindre un prix du stockage « TGAP incluse » plus élevé que le prix du recyclage



- Trajectoire TGAP stable jusqu'en 2019, hausse significative à compter de 2020
- Mettre en place un taux réduit de TVA sur les opérations de tri à la source et de valorisation des biodéchets dans le cadre du Service publique de gestion de déchets

Axe 7 « Donner une cohérence, une pertinence et une soutenabilité économiques à la transition vers une économie circulaire »

7.2. Encourager les fabricants et les distributeurs à mieux intégrer les enjeux de gestion des produits en fin de vie



- Mettre en place à moyen terme des dispositifs complémentaires aux filières REP actuelles pour couvrir l'ensemble des produits et pour inciter les metteurs sur le marché à prendre en compte l'écoconception :

- soit *via* une filière REP

- soit *via* un dispositif de consigne (mise en place de points de reprise contre rémunération)



- soit *via* une fiscalité amont (notamment par une taxe due pour le metteurs sur le marché des produits recyclables ou valorisables non soumis à un dispositif REP ou sur certains produits jetables à usage unique)

Axe 7 « Donner une cohérence, une pertinence et une soutenabilité économiques à la transition vers une économie circulaire »

7.3. Disposer de ressources suffisantes pour financer les investissements en matière d'économie circulaire



- Mobilisation de fonds pour les projets d'économie circulaire :
 - Faire évoluer le fonds déchets de l'Ademe vers un fonds économie circulaire
 - Grand plan d'investissement
 - Programme des investissements d'avenir



Axe 7: En général on prévoit une augmentation des dépenses mais il manque des sources de financements

Axe 7 « Donner une cohérence, une pertinence et une soutenabilité économiques à la transition vers une économie circulaire »

7.4. Mettre en place des signaux fiscaux ou financiers pour inciter à la transition vers l'économie circulaire



- Un taux de TVA réduit de 20 % à 5,5 % sur certains petits travaux de réparation ; crédit d'impôt ou « chèque réparation » pour les consommateurs



- Soutenir l'incorporation de matières secondaires (dispositifs type ORPLAST, suramortissement pour les investissements, réduction de la TVA, etc.)



- Développer de nouvelles règles de comptabilité pour mesurer la performance de l'entreprise de manière intégrée
- Etudier la mise en place d'une TGAP amont ambitieuse
- Conformément à la LTECV, étudier l'opportunité de convertir une part des aides publiques en valeurs d'usage

Quelle vision de l'économie circulaire ?

- ADEME : « L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits. »
- LTECV : « consommation sobre et responsable des ressources naturelles » + prévention et hiérarchie traitements.

⇒ Éléments à promouvoir :

- Découpler progrès qualité de vie et impacts sur l'environnement (prélèvements et rejets/pollutions)
- Vision ressources et non matières
- Valeur ajoutée économique et sociale

Plaidoyer pour l'économie circulaire

⇒ De la nécessité d'adopter une vision systémique

- Aujourd'hui, en Europe : 340 tonnes de ressources en stock ou en utilisation par habitant, auxquels s'ajoutent 10 tonnes chaque année.
- Parmi les 5 tonnes de déchets produites chaque année par habitant, seules 0,3 tonne correspond aux déchets ménagers, et 0,06 tonne aux déchets plastiques.*

⇒ Ces rapports de volume ci-dessus doivent être intégrés lors de l'élaboration de politiques publiques réformatrices.

Important de se détacher de la seule problématique des déchets municipaux, et adopter une vision systémique, élargie à l'ensemble du cycle de vie des produits.

*The EU circular economy package and the circular economy coalition for Europe, C.Scharff, Institute for Water Quality, Resource and Waste Management, Vienna University of Technology

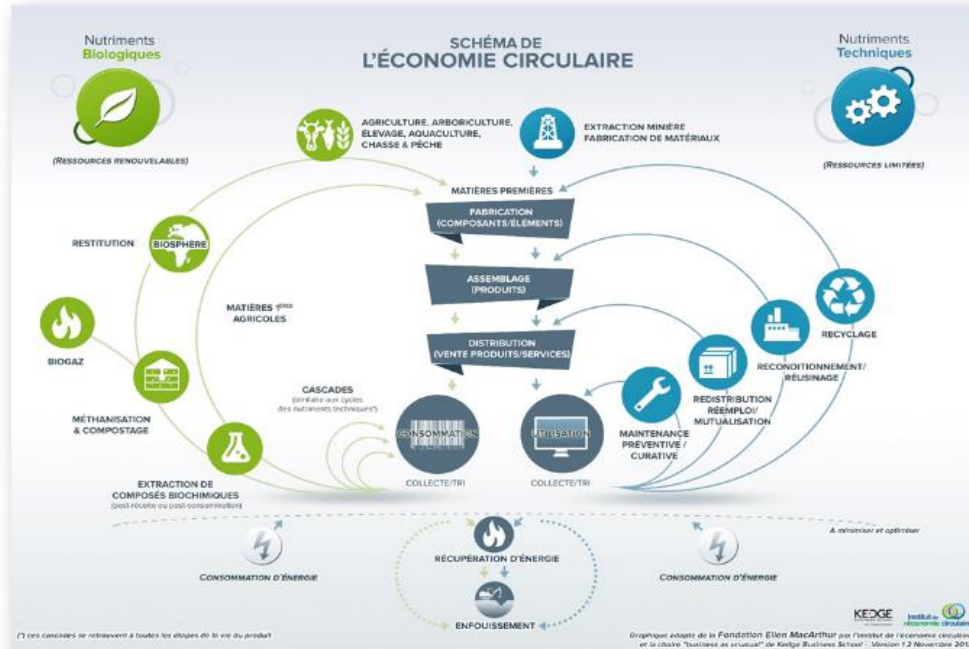
Vers une économie du bon sens

⇒ Transition d'un modèle de réduction d'impact à un modèle de création de valeur, positive sur un plan social, économique et environnemental

- **Par l'innovation** dans les produits, services, modèles d'affaires, gouvernances et politiques publiques, son objectif ultime est de parvenir à **découpler le développement économique et social de la consommation des ressources**.
- **Nouveaux modes de conception, de production et de consommation**, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de biens, le réemploi, la réutilisation, et le recyclage des composants.
- **Le passage d'une économie de la quantité à une économie de la qualité**, en privilégiant la **proximité** et la mise en place de **boucles courtes**

Création de boucles de valeur positives...

... à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale.



L'économie circulaire, une révolution organisationnelle

... impliquant une transformation du pilotage des flux de matières, des flux financiers et des flux d'information

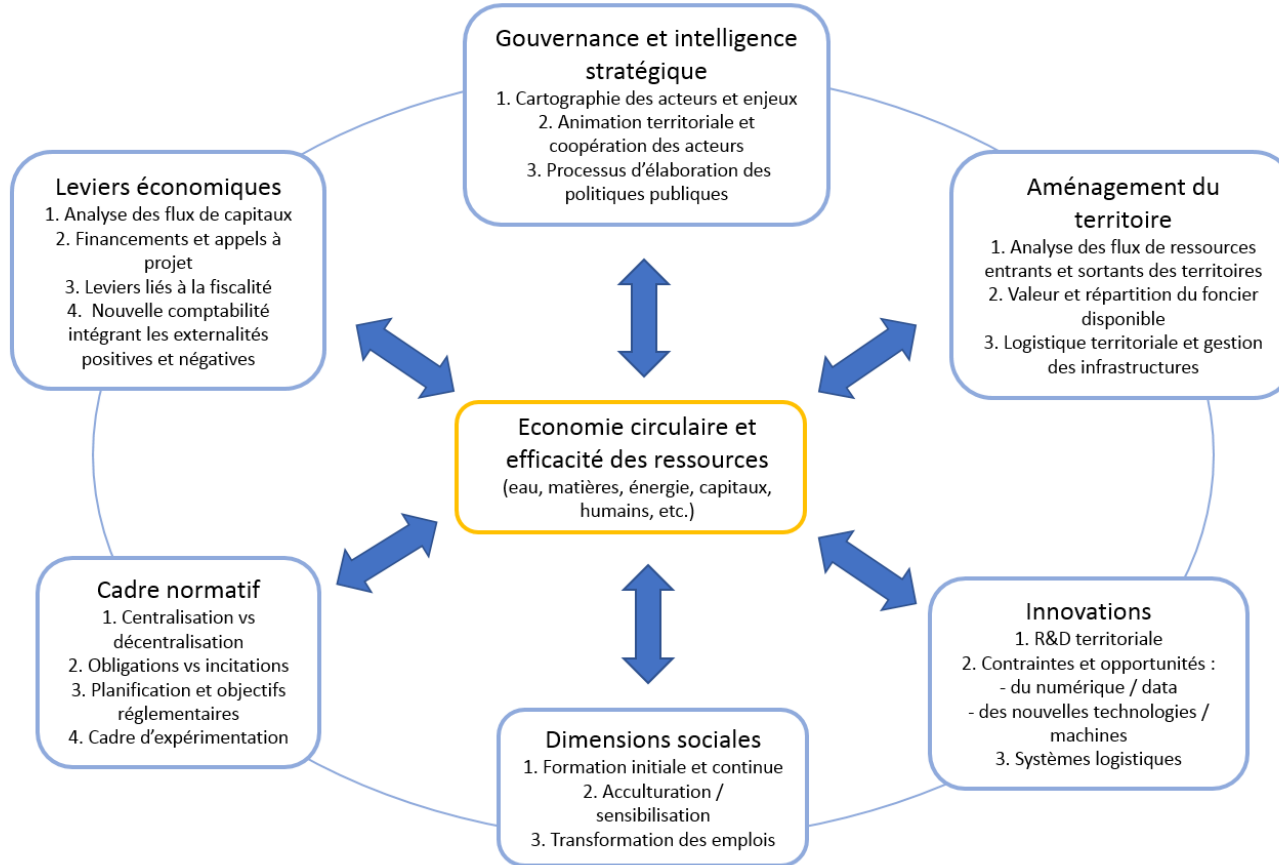
- une **réorganisation des chaînes d'approvisionnement**, d'une logique linéaire à une logistique complexe aux boucles multiples.
- des **systèmes de comptabilité** adaptés prenant en compte le capital naturel et le capital humain et internalisant les impacts
- la **révolution digitale**, (impacts et sécurité à maîtriser), permettant la gestion des données nécessaires et le pilotage des nouveaux modèles de production et de consommation

L'économie circulaire, une vision systémique

... transformant les flux de matières physiques, les logiques de territoires et les populations qui s'y trouvent.

- Changement de vocabulaire
- Planification stratégique et l'aménagement du territoire.
- Transformation dans la durée,
- Développement d'actions dans un mode coopératif et collaboratif
- Délégué interministériel de l'économie circulaire

L'économie circulaire, aux confluents de la transformation du modèle



4 leviers d'action

- **Promotion de L'INNOVATION de manière plus ambitieuse :**
 - Développement de partenariats public-privé
 - Droit à l'expérimentation
 - Flexibilité des dispositifs
 - Intégration de l'économie circulaire dans le champ concurrentiel.

4 leviers d'action

➤ **FORMATION :**

- L'investissement dans la formation de toutes les branches métiers
- Sensibilisation, l'éducation dès le plus jeune âge (primaire et secondaire)
- Professionnalisation des métiers durables
- Mise à disposition de boîtes à outils nécessaires à la mise en œuvre de la transition
- La consolidation de plateformes et d'interfaces en vue de la mise en réseau des différents acteurs et du partage de connaissances

4 leviers d'action

➤ FISCALITE :

Lancer une réflexion globale, pour envisager le transfert d'une partie de celle-ci pesant sur le **travail** vers une fiscalité portant sur la matière, et notamment sur **les prélèvements de ressources naturelles**, aujourd'hui sous-taxés par rapport aux productions de déchets en aval.

Objectif : faire refléter le coût de la pression environnementale sur le prix des matières en circulation, et créer un cercle vertueux d'optimisation des ressources.

4 leviers d'action

➤ **REGLEMENTATION :**

- Nécessite des ajustements : lever les freins juridiques à l'économie circulaire.
- Cadre juridique existant : des objectifs ambitieux et des possibilités importantes
- Ses évolutions nécessitent une collaboration avec l'ensemble des acteurs
- Doivent être prévisibles dans la durée
- Etre cohérentes avec les orientations européennes, dans l'objectif d'une harmonisation ambitieuse de la réglementation à cette échelle
- Objectif d'un renforcement de l'influence de la France dans les décisions européennes.

Merci de votre participation !

